

Les gâteaux d'anniversaire dans les crèches, oui ou non?

SANTÉ La Ville de Neuchâtel n'accepte plus les gâteaux d'anniversaire «maison» dans ses structures d'accueil, pour lutter contre le sucre. Et ailleurs? Le souhait de maintenir cette tradition l'emporte.

PAR VIRGINIE GIROUD



La volonté de réduire le sucre est omniprésente dans les crèches et structures parascolaires neuchâteloises. KEYSTONE

La Ville de Neuchâtel a pris une décision forte en matière de santé publique: les parents sont priés de ne plus amener de gâteaux ou autres produits sucrés dans les structures d'accueil communales lors de l'anniversaire de leur bambin. Objectif: réduire les sucres ajoutés dans l'alimentation.

«Nous répondons ainsi à une motion politique et aux critiques permanentes liées au sucre», explique la conseillère communale Nicole Baur, en charge de la Famille et de la Formation.

Cette décision communale a été accueillie de manière contrastée, certains parents saluant cet effort, d'autres re-

grettant la fin d'une tradition festive.

Petit plaisir autorisé

Quelle est la pratique ailleurs dans le canton? La volonté de réduire le sucre est omniprésente dans les crèches et structures parascolaires neuchâteloises, aussi bien publiques que privées.

Toutes celles qui ont répondu à nos questions indiquent proposer quotidiennement des repas sains, variés et équilibrés, conformes aux recommandations nutritionnelles.

Mais pratiquement toutes souhaitent maintenir la tradition du gâteau d'anniversaire.

A La Chau-de-Fonds, au Locle, aux Ponts-de-Martel, au Val-

de-Ruz, au Val-de-Travers, à Laténa, Cortaillod, Boudry ou encore La Grande Béroche, on autorise ce petit plaisir, parfois sous de strictes conditions.

Liste d'ingrédients demandée

«Afin de garantir la sécurité alimentaire et de répondre aux éventuelles allergies ou intolérances, il est demandé que la liste complète des ingrédients soit transmise», explique Ilinka Guyot, conseillère communale à La Chau-de-Fonds.

Même exigence dans les structures d'accueil du Locle, nous informe Stéphane Reichen, chargé de la communication. Aux Ponts-de-Martel, plusieurs

critères doivent être respectés: «Respect de la température, quantité raisonnable, emballage hermétique, liste précise des ingrédients», indique Benjamin Francey, directeur des Bout'en Train.

A Boudry, les gâteaux sont partagés «de manière raisonnable», soit «une part par enfant», selon Mélanie Leogrande, directrice du Service de l'accueil parascolaire. Elle ajoute: «Nous buvons de l'eau et à titre exceptionnel, il peut y avoir du thé froid. Les enfants sont servis d'un verre, et non pas à discrétion.»

Effet boucle de neige?

La décision de la Ville de Neuchâtel de renoncer aux

«Interdire n'aide pas à manger moins de sucre»

Diététicienne à Espace Nutrition, à Neuchâtel, Séverine Chédel relève les efforts des structures d'accueil pour proposer des repas sains et équilibrés, souvent conformes à des labels de qualité.

«Il y a beaucoup de contraintes et d'exigences, aussi bien politiques que budgétaires ou sanitaires. On est souvent dans des compromis afin de contenter tout le monde. Ce n'est pas simple!» Supprimer les gâteaux d'anniversaire à la crèche est, selon elle, «un moyen de réduire le sucre».

Elle n'émet pas de jugement sur cette décision, mais constate qu'interdire n'est en principe pas une solution en matière de diététique: «Interdire n'aide pas à manger moins de sucre.

Dans notre métier, nous apprenons aux enfants à gérer le sucre, sans les en priver. Nous travaillons beaucoup sur les comportements alimentaires.»

Elle précise aussi que le label Fourchette verte autorise un mets sucré par jour, à savoir un aliment avec des sucres ajoutés.

Selon elle, le véritable fléau chez les enfants qu'elle encadre reste les boissons sucrées.

gâteaux a lancé le débat. La structure La Souris verte, à Hauterive, a inscrit cette question à l'ordre du jour de son prochain colloque.

«Cette décision de Neuchâtel ne vient pas contre les anniversaires», mais surtout pour des raisons de santé publique, estime le service de communication de Laténa. «L'idée d'encourager les meilleures habitudes alimentaires dès le plus jeune âge est très bien, et c'est notre rôle en tant que structure d'accueil.»

La thématique a aussi été abordée au parascolaire du Carcoie farceur, à Cortaillod. «Mais nous ne trouvons pas de justes motifs pour supprimer cette tradition. Nous avons le label Fourchette verte et un écart, de temps en temps, ne met pas la santé en danger», selon la directrice Martine Hugeluet.

Un chocolat de temps en temps

A la crèche Le Tram enchanté, toujours à Cortaillod, les en-

fants reçoivent même parfois un petit chocolat, par exemple lors de la chasse aux œufs de Pâques.

«La personne en charge de la préparation des goûters a suivi une formation auprès d'une diététicienne. Cela dit, nous tenons également à conserver ce côté convivial et festif propre à l'enfance», précise la directrice Christelle Lebron Valdez.

Pas de règle dans les écoles

Et dans les écoles neuchâteloises? Il n'y a pas de directive concernant les gâteaux amenés en classe lors d'anniversaires. «Les enseignants sont des professionnels et gèrent les situations selon les contextes», résume Fabrice Sourget, directeur du cercle scolaire de Val-de-Ruz.

En revanche, les écoles font régulièrement de la sensibilisation à des dix-heures équilibrés.

Entre impératifs de santé publique et petits rituels de l'enfance, le débat est ouvert.